

*Peine capitale*

de dire aux Canadiens qu'aucune preuve ne donne raison aux députés qui désirent le maintien de la peine de mort.

Depuis longtemps, tout le monde sait qu'il y a au Canada et même à la Chambre plus de gens pour le maintien que pour l'abolition de la peine de mort. Le ministre le sait, si son point de vue triomphe et si la peine de mort est abolie, ce sera parce que le gouvernement est majoritaire et que, pour des raisons politiques, les membres du cabinet seront dans l'obligation de voter en faveur du bill à l'étude.

Le ministre justifie l'abolition en disant que les exécutions accomplies par l'État sont ni plus ni moins des meurtres et que l'État n'a pas le droit de commettre de meurtre pour punir les meurtriers. C'est absolument ridicule. Un État peut commettre un meurtre, mais pas de la façon suggérée par le ministre de la Justice. Le copain du premier ministre, Fidel Castro, a commis de sang froid des milliers de meurtres au nom de l'État. Le grand ami de notre premier ministre a condamné des milliers de personnes dans ses tribunaux irréguliers et les a fait assassiner au cours d'exécutions publiques écœurantes.

Je ne suis pas d'accord avec le ministre, selon lequel nous commettrons un meurtre si nous autorisons l'application des sentences imposées par les tribunaux canadiens. Je tiens à signaler que lorsqu'une personne est accusée par nos tribunaux de meurtre entraînant la peine capitale, elle peut recourir aux lois de la procédure, aux lois de la preuve, et aux services d'un avocat compétent. L'accusé a l'avantage d'être considéré innocent jusqu'à ce que la Couronne ait établi sa culpabilité en toute certitude. Si sa culpabilité est prouvée, l'accusé a diverses possibilités d'appel, depuis le tribunal inférieur jusqu'à la Cour suprême du Canada. Quiconque compare ce système aux pseudo-procès qui se déroulent dans les tribunaux cubains ou russes devrait se faire soigner.

Nous parlons ici du droit de l'État à prendre des mesures sévères pour garder une majorité de gens respectueux de la loi dans notre pays à l'abri d'une minorité antisociale. Il s'agit de savoir si le gouvernement d'en face assumera ses responsabilités vis-à-vis des électeurs et utilisera tous les moyens à sa disposition pour gagner ce combat contre la violence et la criminalité. Les criminels utilisent bien tous les moyens à leur disposition. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant?

A l'instar des autres gouvernements, le gouvernement canadien garde ses Forces armées prêtes à défendre notre pays contre l'agresseur. On peut demander à nos soldats, à nos marins et à nos pilotes, comme on l'a fait auparavant, de tuer pour défendre notre pays et notre société libre. Ceux qui passent leur temps à défendre la cause des meurtriers et des autres criminels violents disent que la guerre est un meurtre subventionné par l'État. C'est une expression ronflante qui leur donne une excuse pour «se débiter» lorsqu'on leur demande de défendre la société qui les a défendus. Non, monsieur l'Orateur.

Bien que certaines personnes puissent commettre des crimes dans certains cas en temps de guerre, sous prétexte de guerre pour ainsi dire, le simple fait d'aller à la guerre pour défendre la Reine et son pays ne constitue pas un crime en soi. Les abolitionnistes devront trouver des excuses plus plausibles pour justifier leur lâcheté. Qu'ils appliquent leurs doctrines et leurs théories à la réalité des crimes commis tous les jours dans notre pays et qu'ils nous disent que la peine capitale est plus brutale que les crimes qu'elle vise à empêcher. Je prétends, monsieur l'Orateur,

qu'un État qui applique un système judiciaire comme le nôtre, un État qui permet autant de possibilités d'appel contre les décisions des tribunaux que le nôtre, ne peut pas commettre de meurtre. Nous pouvons permettre le meurtre, le pardonner et le punir. Mais nous ne pouvons commettre le meurtre.

Je suis tout aussi intéressé à voir rééduquer les anti-sociaux et mésadaptés que n'importe qui, mais je pense qu'il incombe aux députés d'aborder le sujet de la réadaptation avec un peu plus de réalisme que je n'ai vu en faire preuve bien des prétendus experts du comportement humain. A mon avis, bon nombre d'entre eux ont une drôle d'échelle des valeurs. Les criminologues et les sociologues ne sont pas les seuls dans ce cas, cependant.

Les nouveaux libéraux, les disciples de la Trudeaucratie sont également confus. A l'heure actuelle, ils courent les uns après les autres dans ce manège, se demandant qui mène et où ils vont. Les nouveaux libéraux sont ceux qui préconisent l'abolition et qui insistent en même temps pour dire que la solution est la réadaptation. A l'heure actuelle, ils sont embrouillés par les contorsions du ministre de la Justice qui essaie de satisfaire les partisans de la peine capitale en leur promettant des peines d'emprisonnement plus longues comme étant la solution à l'abolition de la peine capitale. Il a promis de garder les meurtriers derrière les barreaux pendant 25 ans. Au début, les nouveaux libéraux ont accepté cette logique, pensant qu'ils verraient enfin abolir la peine capitale. Mais, ensuite, les nouveaux libéraux—et ils ne sont pas tous du parti libéral—se sont rendus compte qu'ils ne pourraient réadapter ces pauvres meurtriers mal compris et mésadaptés si ces délinquants devaient passer 25 ans derrière les barreaux. Ils se sont rendus compte qu'un condamné de 25 ans aurait 50 ans en sortant de prison. Il passerait à l'ombre le reste de sa vie active. Celui qui, à 40 ans, est condamné à 25 ans de prison pour meurtre prémédité, aurait 65 ans à sa sortie de prison. Il serait donc en âge de toucher la pension de sécurité de la vieillesse.

● (1650)

Ce débat a lieu dans une période difficile pour le Parlement, difficile surtout pour l'actuel gouvernement libéral. Il vit au jour le jour, en proie au désarroi, dans le chaos qu'il traverse. Les choses en sont au point où le premier ministre n'arrive plus à dominer la confusion, la corruption, les trafics d'influence et l'hypocrisie de son gouvernement et du parti libéral. Nous en avons une nouvelle preuve aujourd'hui encore avec l'ineptie et le cafouillage dont on a fait preuve dans l'affaire de l'Orion de Lockheed, qui va faire perdre 34 millions de dollars aux contribuables. Voilà qui est sûrement un châtement «capital» sous un autre jour.

L'histoire retiendra du régime actuel que jamais encore la crédibilité du gouvernement, du Parlement et des députés eux-mêmes n'était tombée si bas. Aux derniers sondages, le premier ministre établit un nouveau record d'impopularité. Qu'on ne s'imagine pas, monsieur l'Orateur, que cela ne rejaillit pas sur les simples députés. Notre popularité est à la baisse elle aussi. Un sondage permettrait de le vérifier. La crédibilité des députés est à la baisse, et surtout celle des députés qui appuient les politiques du premier ministre, le nouveau libéralisme à la Trudeau. Où tout cela mène-t-il le Canada?